



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE CHALON

REGLEMENT DES COMPETITIONS « INDEX » 2019

1/ ORGANISATEUR :

L'organisateur est le Conseil d'Administration de l'Association, sous couvert de la commission sportive de l'AS Golf de Chalon sur Saône.

2/ ADMISSION AUX COMPETITIONS :

Elle est réservée aux membres de l'Association, à jour de leur cotisation, titulaire d'une licence FFG et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.

3/ INSCRIPTIONS :

Les compétitions ayant lieu le mardi, la clôture des inscriptions se fera **le lundi à 12 heures, délai de rigueur.**

4/ DROIT DE COMPETITION ET REPAS:

Pour la saison 2019, le droit d'inscription sera de 13 € (repas compris) pour les joueurs membres de l'ASGC, de 16 € pour les invités. Exceptionnellement les membres de l'ASGC souhaitant manger sans jouer paieront 13 €.

Il sera demandé un droit de jeu de 5 € aux joueurs ne désirant pas participer au repas et qui l'auront précisé lors de leur inscription.

Toute inscription devra être payée.

Les joueurs sans abonnement de parcours devront s'acquitter d'un green-fee.

5/ REPERES ET MARQUES DE DEPART :

- Départs Hommes (tous index confondus) : repères jaunes.

- Départs Dames (tous index confondus) : repères rouges.

Joueurs ayant 80 ans et plus :

- Départs hommes : repères rouges

- Départs dame : repères violets

Attention : Pour ces joueurs le slope du parcours sera réduit

6/ ORDRE DES DEPARTS :

Il se fera dans l'ordre des index, pour des parties de 3 joueurs, sauf exceptions.

Les joueurs d'index >15 faisant un parcours de 9 trous partiront en fin de rencontre.

7/ PRECISIONS DIVERSES :

- Les balles devront porter une marque personnelle permettant de les identifier à coup sur.

- Les joueurs d'index >15 auront la possibilité de faire un parcours limité à 9 trous. Ces golfeurs n'entreront pas dans le classement de la compétition.

8/ DOTATION :

Elle se fera par remise de bons d'achat au pro shop à échanger dans l'année, d'un montant de 15 € pour les :

- Premier brut Dame, Premier brut Homme, Quatre premiers en net toutes séries confondues.

Et un prix supplémentaire de 15 € par dizaine entière de participant

Il n'y aura pas de dotation pour les joueurs extérieurs à l'ASGC.

En cas d'absence à la remise des prix, le prix sera remis plus tard au bénéficiaire sauf pour le tirage au sort

9/ INTENDANCE

2 préposés à la vaisselle seront tirés au sort (cf. décision assemblée générale d'octobre 2012)

Bonnes parties à tous